

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Séance du dimanche 30 septembre 2018

03 / 2018

Etaient présents :

- TOUIL Mounir - MADANI Mohamed Achour - MAHDJAR Moussa - DLILI Cheikh - AISSAOUI Saci.

Courrier ligue :

- LFW Ghardaïa, au sujet de la composante des trios d'arbitre.

Courrier clubs :

- HBGhardaïa, Rapport sur la rencontre NRSS // HBG le 28/10/2018.

Courrier des arbitres :

- BOUGHABA Tarek, a/s de sa désignation.
- BOUGRINET Adem, au sujet journées de désignations.
- BOUKRAA Aissa, demande intégration corps arbitre football et les jeunes catégories.

EXTRAIT DU REGLEMENT

Edition 2018 Article 76 : Rôle des arbitres

1. Rôle de l'Arbitre Principal L'Arbitre Principal est chargé de diriger une rencontre. Il veille à ce que le match se déroule conformément aux lois du jeu et à l'éthique sportive. Il assure, autant que cela dépende de son autorité, la protection du jeu et des joueurs. Son autorité et l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés, commencent dès son arrivée sur le lieu de la rencontre.

2. Rôle des arbitres assistants Les arbitres assistants sont les collaborateurs directs de l'Arbitre Principal. Ils doivent suivre les instructions de l'Arbitre Principal et lui signaler, sans hésitation, toute faute constatée sur le terrain. En cas d'absence des arbitres assistants, il sera pourvu à leur remplacement par d'autres arbitres présents ou bénévoles. En cas d'empêchement de l'Arbitre Principal, le premier assistant dirige la rencontre.

Le Directeur Technique de la Direction

Le Gestionnaire Administratif de la Direction

TOUIL Mounir

AISSAOUI Saci